

Renforcer le reporting (rapportage) biodiversité par les entreprises

RAPPELANT les attentes fortes de la société civile à l'égard d'informations sur la manière dont les entreprises prennent en compte et agissent pour la biodiversité ;

SOULIGNANT que la dernière conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique a adopté une décision n°XII encourageant les entreprises à intégrer des questions relatives à la biodiversité dans leur reporting ;

SOULIGNANT que de plus en plus d'agences de notation extra-financières insèrent des éléments sur la biodiversité dans leurs rapports ;

ACCUEILLANT AVEC SATISFACTION le document final de la conférence des Nations Unies sur le développement durable 2012 « L'Avenir que nous voulons » qui reconnaît l'importance de la communication par les entreprises d'informations sur l'impact environnemental de leurs activités et qui les encourage à insérer, dans leurs rapports périodiques, des informations sur la soutenabilité de leurs activités ;

RAPPELANT l'intérêt du cadre commun proposé par la Global Reporting Initiative afin de mesurer l'avancement des programmes de développement durable des entreprises, et son jeu d'indicateurs dont quatre d'entre eux concernent directement la biodiversité ;

FELICITANT la France d'avoir inscrit en 2001 l'obligation pour les grandes entreprises de communiquer des informations extra-financières et d'avoir identifié en 2012 la biodiversité parmi les sujets à aborder ;

SALUANT les initiatives sur le sujet portées par le Comité français de l'UICN, le World Business Council for Sustainable Development ou le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique ;

SALUANT les efforts accomplis par certaines entreprises qui se sont engagées à communiquer davantage d'informations sur la biodiversité ; et

REGRETTANT malgré ces efforts que les documents des entreprises contenant des informations sur la biodiversité demeurent variés dans leur contenu, forme et méthode, ce qui ne permet pas toujours à la société civile, aux gouvernements ou aux investisseurs de comprendre complètement et facilement la manière dont les entreprises agissent pour prendre en compte la biodiversité dans leurs stratégies et activités ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni à Hawai'i, Etats-Unis d'Amérique, pour sa session du 1er au 10 septembre 2016 :

1. DEMANDE aux entreprises, quelle que soit leur taille et leur secteur d'activité, de renforcer leur reporting sur la biodiversité et notamment de fournir des renseignements sur les thématiques suivantes :

- a. les dépendances directes et indirectes de leurs activités à la biodiversité et aux services écologiques ;
 - b. les impacts négatifs directs et indirects de leurs activités sur la biodiversité et les services écologiques ;
 - c. leur engagement et leurs plans d'actions pour agir en faveur de la biodiversité ;
 - d. les sites qui présentent les enjeux les plus forts en termes de biodiversité et qui nécessitent donc une attention particulière de leur part pour remédier aux impacts de leurs activités sur la biodiversité ;
 - e. les mesures prises pour répondre aux obligations juridiques ;
 - f. les mesures volontaires allant au-delà des obligations juridiques ; et
 - g. les résultats obtenus en matière de biodiversité suite à la mise en place de leurs engagements et leur plan d'action ;
2. DEMANDE aux entreprises de renseigner et publier régulièrement des indicateurs chiffrés pour chaque thématique, en explicitant la méthode utilisée, et à les conserver sur le long terme afin de pouvoir comparer les informations publiées d'une année sur l'autre pour identifier les tendances et les progrès obtenus ;
 3. ENCOURAGE les gouvernements à instaurer des cadres légaux ou similaires demandant aux entreprises d'effectuer ce reporting sur la biodiversité ; et
 4. INVITE les membres de l'UICN à collaborer avec les entreprises pour que celles-ci améliorent leur reporting sur la biodiversité.